

Volet B**Copie qui sera publiée aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge

08010914

10-01-2008**BRUXELLES**

Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 18/01/2008 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise 0454088573

Dénomination

(en entier)

EUROTRAVEL BRUSSELS

Forme juridique : Société Privée à Responsabilité Limitée

Siège : 1082 Berchem-Sainte-Agathe, avenue du Cognassier 68

Objet de l'acte : Augmentation du capital par apport en nature

Il résulte d'un procès-verbal du 10 décembre 2007 établi par Maître Olivier TIMMERMANS, Notaire associé, membre de société civile de Notaires dénommée 'Olivier Timmermans & Danielle Duhon, Notaires Associés', ayant son siège social à Berchem-Sainte-Agathe, "Enregistré trois rôle(s) - renvoi(s) au deuxième bureau de l'Enregistrement de Jette le 11/12/2007 fol 16 case 10 vol 51 reçu vingt-cinq euros (25,00 EUR) L'inspecteur p.r. (signé) W. ARNAUT." que l'assemblée générale extraordinaire de la société privée à responsabilité limitée 'EUROTRAVEL BRUSSELS', ayant son siège à 1082 Berchem-Sainte-Agathe, avenue du Cognassier 68, inscrite au registre des personnes morales sous le numéro 0454.088.573, a pris les résolutions suivantes :

1 Augmentation du capital, à concurrence de 100 000,00 EUR, pour le porter de 18.592,01 EUR à 118.592,01 EUR, par la création de 4.034 parts sociales nouvelles, sans mention de valeur nominale, du même type et jouissant des mêmes droits et avantages que les parts sociales existantes et participant aux résultats de la société à partir de ce jour.

Augmentation de capital est réalisée par l'apport d'une partie des créances que les associés détiennent sur la société et que les quatre mille trente-quatre (4.034) parts sociales nouvelles seront attribuées, entièrement libérées, à Monsieur Nicolas René Van Gysegem et Monsieur Marc Van Gysegem, chacun pour la moitié, en rémunération de leur apport.

2. Le rapport du réviseur d'entreprises, la société civile coopérative à responsabilité limitée 'Dupont, Koevoets & C°, Réviseurs d'Entreprises', à 1150 Bruxelles, 124 Bovenberg, représentée par Monsieur Willy Gillisjans, conclut dans les termes suivants :

'VII. Conclusion

L'apport en nature effectué par Monsieur René Van Gysegem et par Monsieur Marc Van Gysegem à l'occasion de l'augmentation du capital de la SPRL Eurotravel Brussels consiste en une partie de leur créance détenue sur la société susmentionnée ; cet apport, dont la valeur totale a été fixée à EUR 100.000, sera rémunéré par l'attribution de 4 034 parts sociales sans désignation de valeur nominale de la SPRL Eurotravel Brussels.

L'opération a été contrôlée conformément aux normes édictées par l'Institut des Réviseurs d'Entreprises en matière d'apport en nature.

Les apporteurs et les gérants sont responsables de l'évaluation des biens apportés, ainsi que de la détermination du nombre d'actions ou de parts à émettre en contrepartie de l'apport

Au terme de nos contrôles, nous sommes d'avis que :

a) la description de l'apport en nature répond à des conditions normales de précisions et de clarté.

b) Les modes d'évaluation de l'apport arrêtés par les parties sont justifiés par les principes de l'économie d'entreprise et conduisent à des valeurs d'apport qui correspondent au moins au nombre et à la valeur nominale des parts sociales en contrepartie de l'apport, de sorte que l'apport en nature n'est pas surévalué.

Nous croyons enfin utile de rappeler que notre mission ne consiste pas à nous prononcer sur le caractère légitime et équitable de l'opération. En d'autres termes, notre rapport ne consiste pas en une 'fairness opinion'.

Bruxelles, le 5 décembre 2007

SCCRL Dupont, Koevoets & C°, Réviseur d'Entreprises

Représentée par Willy Gillisjans, Associé

3. L'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts comme suit .

'Le capital social est fixé à cent dix-huit mille cinq cent nonante-deux euros zéro un cents (118.592,01 EUR).

Il est représenté par quatre mille sept cent quatre-vingt-quatre (4 784) parts sociales sans mention de valeur nominale.'

Déposé en même temps : une expédition de l'acte, rapport des gérants, rapport du réviseur

Mentionner sur la dernière page du **Volet B**

Au recto

Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso

Nom et signature

↳ Réservé
au
Moniteur
belge



Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 18/01/2008 - Annexes du Moniteur belge

Volet B - Suite

Pour extrait analytique

Mentionner sur la dernière page du Volet B

Au recto

Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes
ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso

Nom et signature